

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**Département
des
Côtes d'Armor**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de LE MOUSTOIR**

Séance ordinaire du 29 avril 2026

Date de convocation

22 avril 2026

Date d'affichage

22 avril 2026

**Nombre de
conseillers**

en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, E. LE BORGNE, A.C ZUURBIER, C. LAGON, C. MAULE, M. GUÉGANOU, S. LE BORGNE, A. BOIS, J. PLASSART-TALLEC, B. JAN

Absent excusé : K. TASSEL (pouvoir à M. GALGUEN), I. DI MAGGIO

Secrétaire de séance : M. GUÉGANOU

N° 2026-04-09

Subvention 2026 aux Associations

M. Cédric LE MOROUX présente à l'assemblée le compte rendu de la commission.

Christian LE BARON ne prend pas part au vote pour la Société de Chasse et le Potager Solidaire.

Monique GUILLEMOT ne prend pas part au vote pour la Paroisse de Maël-Carhaix et pour Au Poher le Vent Tourne

Emilie LE BORGNE ne prend pas part au vote pour la société de pêche et l'Amicale Laïque

Cédric LE MOROUX, Mickael GALGUEN ne prennent pas part au vote pour le Comité des Fêtes

Cédric LE MOROUX ne prend pas part au vote pour la Société de Chasse.

Jérémy PLASSAT-TALLEC et Killian TASSETL ne prennent pas part au vote pour l'Amicale Laïque

Claire LAGON ne prend pas part au vote pour Au Poher le Vent Tourne

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité vote les subventions suivantes :

↵ Amicale Laïque	1.500 €
↵ Comité des fêtes	1000€
↵ Société de chasse du Moustoir	400€
↵ Comité des Courses	300€
↵ Au Poher le Vent Tourne	300€
↵ Le Potager Solidaire	300€
↵ Paroisse de Maël-Carhaix	100€
↵ Société de Pêche de Maël-Carhaix	200€
↵ Le KBE	100€
↵ La Croix Rouge – Comité de Carhaix	200€
↵ La Gourinoise	200€

↳ ANACR Mémorial de la Pie	100€
↳ Amicale du don du sang Carhaix	200€
↳ Secours populaire Carhaix	200€
↳ Office des Sports de Maël-Carhaix	20€
↳ Carhaix Poher Gymnastique	150€
↳ Judo Club du Poher	30€
↳ Tennis Club	90€
↳ DC Carhaix	210€
↳ Bagad de Carhaix	120€
↳ Cercle celtique de Rostrenen	75€
↳ Cyclo club du Blavet	30€
↳ Carhaix Basket	45€
↳ EMAC	30€
↳ ALCP	60€
↳ Participation voyage scolaire	50€ par enfant

N° 2026-04-10

Contribution FSL 2026

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des principaux dispositifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. Il apporte aux personnes en difficulté des aides sous forme de secours pour accéder à un logement locatif ou s'y maintenir.

Lors de la signature du contrat de territoire avec le Conseil Départemental, notre collectivité s'était engagée à contribuer au FSL sur une base de 0.50€ par habitant.

Pour l'année 2026 le montant de la contribution pour notre commune est de 359.50€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de verser le montant de 359.50€ au Conseil Départemental pour le FSL.

N° 2026-04-11

Contribution Fonds d'Aide aux Jeunes 2026

Le Département des Côtes d'Armor a délégué aux 5 Missions Locales la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes. Ce fond a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans de notre territoire ayant des ressources faibles, et ainsi, les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

Pour l'année 2026 le montant de la contribution pour notre commune est de 251.65€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de verser le montant de 251.65€ au Conseil Départemental pour le Fonds d'Aide aux Jeunes
- Demande qu'un compte rendu des aides allouées soit transmis avant la fin de l'année 2026.

N° 2026-04-12

Taux d'imposition 2026

Le Maire rappelle à l'assemblée que les taux d'imposition pour le foncier bâti et non bâti étaient respectivement de 38.19% et 46.58 % en 2025.

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants le taux est de 16.04 %

Le produit fiscal global (TFB- TFNB – TH Secondaire – Attribution de compensation) attendu pour 2026 est de 296.253€ il était de 302.711€ en 2025. Soit une baisse de 2.18%

Il est proposé au conseil de voter les taux d'imposition pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide par une voix contre et 13 voix pour de fixer les taux d'imposition pour 2026 à :

- ↳ Taxe foncière bâti : 39.14 %
 - ↳ Taxe foncière non bâti : 46.58 %
 - ↳ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.04%
- Et logements vacants

N° 2026-04-13

Versement annuel d'une subvention au CCAS

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Au titre de l'année 2026 il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 1.800€ afin d'équilibrer le budget de cet Etablissement Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Adopte la subvention d'un montant de 1.800€ au profit du CCAS
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette délibération

N° 2026-04-14

Avenant n°1 – la Carhaisienne de Construction

Le maire rappelle que par délibération en date du 30 juin 2025, le conseil avait attribué les marchés de travaux pour la rénovation énergétique de l'école.

Concernant le lot 1 – VRD – Démolitions et Gros Œuvre. Le montant attribué à l'entreprise La Carhaisienne de Construction s'élevait à 29.893,06€ HT soit 35.871,67€ TTC

Il est proposé au conseil de réaliser un avenant pour décaissement du sol de la chaufferie, l'évacuation des excédents de déblais, regards EP complémentaires, carottage dans les combles.

Le montant de l'avenant s'élève à 1.805,23€ HT soit 2.166,28€ TTC

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 30 juin 2025 décidant l'attribution des marchés de travaux,

Vu la proposition du maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré :

➤ Approuve par 13 voix pour et une abstention le projet d'avenant au marché de travaux passé pour le lot 1 détaillé ci-après :

LOT	Titulaire	Marché Initial HT	Avenants antérieurs	Proposition d'avenant HT
Lot 1 – VRD – Démolitions et Gros Œuvre	La Carhaisienne de Construction – 29270 Carhaix	29.893,06€	Néant	N°1 : +1.805,23€ (+6.04%) - Décaissement du sol de la chaufferie 1.355,34€ - Evacuation des excédents 198,67€ - Regards EP complémentaires 299.04€ - Carottage dans les combles : 1.224,68 € - Moins value : 1.272,50€

Soit un nouveau total de marché de 31.698,29€ HT

➤ Autorise le maire à signer ledit avenant.

N° 2026-04-15

Eclairage public – 2^{ème} phase Lotissement de Park an Heol

Par délibération en date du 4 mars 2015, la première phase de l'éclairage public du lotissement de Park an Heol avait été actée.

Le Maire présente à l'assemblée la proposition financière ainsi que le descriptif du Syndicat Départemental d'Énergie concernant la deuxième phase de l'éclairage public du lotissement de Park an Heol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public 2^{ème} phase du lotissement de Park an Heol présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 49.000€ TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier, approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 16 décembre 2022, d'un montant de 29.490,74€. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

N° 2026-04-16

Extension de l'éclairage public passage piéton

Le Maire présente à l'assemblée la proposition financière ainsi que le descriptif du Syndicat Départemental d'Énergie concernant l'extension de l'éclairage public du passage piéton D2164 face à l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le projet d'extension de l'éclairage public du passage piéton face à l'église, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 3.400€ TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier, approuvé

par le comité syndical du SDE 22 le 16 décembre 2022, d'un montant de 2.046,30€. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

N°2026-04-17

BP 2026 - Commune

Le Conseil Municipal après avoir entendu les propositions de M. le Maire concernant les différents crédits à inscrire en dépenses et en recettes,

Décide à l'unanimité de voter le budget primitif suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 651.296,80€

Recettes : 651.296,80€

Section d'investissement :

Dépenses : 682.296,52€

Recettes : 682.296,52€

N°2026-04-18

BP 2026 - Assainissement

Le Conseil Municipal après avoir entendu les propositions de M. le Maire concernant les différents crédits à inscrire en dépenses et en recettes,

Décide à l'unanimité de voter le budget primitif suivant :

Section d'exploitation :

Dépenses : 18.038,91€

Recettes : 18.038,91€

Section d'investissement :

Dépenses : 10.851€

Recettes : 10.851€

BP 2026 – Park an Heol

Le Conseil Municipal après avoir entendu les propositions de M. le Maire concernant les différents crédits à inscrire en dépenses et en recettes,

Décide à l'unanimité de voter le budget primitif suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 10.802,90€

Recettes : 10.802,90€

Section d'investissement :

Dépenses : 10.501,36€

Recettes : 10.501.36€

N°2026-04-20

BP 2026 – Kan ar Lan

Le Conseil Municipal après avoir entendu les propositions de M. le Maire concernant les différents crédits à inscrire en dépenses et en recettes,

Décide à l'unanimité de voter le budget primitif suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 244.067,59€

Recettes : 244.067,59€

Section d'investissement :

Dépenses : 244.066,59€

Recettes : 244.066,59€

2026-04-21

Commission communale des impôts directs

Suite aux élections municipales, il convient de procéder au renouvellement de la commission des impôts directs de la commune, composée de sept membres, à savoir le Maire, Président, et six commissaires.

Les commissaires doivent être français ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrit aux rôles des

impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le rôle de la commission est de dresser avec le représentant de l'administration fiscale la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux, de participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties...

Les membres de la commission sont nommés par le directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions susnommées, dressée par le Conseil Municipal.

La commune comptant moins de 2000 habitants, la liste de contribuables dressée par le Conseil doit comporter 24 noms. L'ordre ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Il est proposé au conseil la liste des membres suivants :

NOM	Prénom	Adresse	Date de naissance
GUILLEMOT	Monique	Leinhon – 22340 LE MOUSTOIR	03/05/1946
LE BARON	Christian	Rue des Ajoncs – 22340 LE MOUSTOIR	22/10/1951
GALGUEN	Mikaël	Kérantré – 22340 LE MOUSTOIR	30/03/1979
LE BORGNE	Emilie	Crech ar Vungle – 22340 LE MOUSTOIR	07/06/1988
LAGON	Claire	7 Impasse des Genêts	11/10/1960
GUÉGANOU	Murielle	Rue des Saules	31/07/1961
BOIS	Alain	1 Poulrastel	15/07/1966
LE BORGNE	Séverine	19 Kerléon	20/01/1977
PLASSART-TALLEC	Jérémy	115 Rudulgoat	16/06/1986
JAN	Bruno	Le Quenvén – 22340 LE MOUSTOIR	27/10/1968
CARO ZUURBIER	Anne Cécile	Goas Ar Not – 22340 LE MOUSTOIR	25/02/1975
DI MAGGIO	Ingrid	Allée des Chênes – 22340 LE MOUSTOIR	26/09/1972
TASSEL	Kilian	5 Kerlouzouen	29/10/1992
COUTELLER	Nolwenn	Kerjaouen – 22340 LE MOUSTOIR	21/09/1977
AUFFRET	Sylvie	Kerveluet – 22340 LE MOUSTOIR	18/01/1961
PERON	Philippe	La Limite – 22340 LE MOUSTOIR	30/08/1954
PENFORNIS	Catherine	Lot du Bas Leinhon	23/06/1966
LE DU	Patrice	Lot de Sibinel – 22340 LE MOUSTOIR	16/05/1954
LE MADEC	Michel	Le Helesser – 22340 LE MOUSTOIR	09/02/1956
NORAS	Monique	Rue de l'église – 22340 LE MOUSTOIR	07/10/1946

LE MAO	Corinne	La Croix Neuve – 22340 LE MOUSTOIR	14/03/1972
LOSSOUARN	Marie-Lise	Kerlanet – 22340 LE MOUSTOIR	29/07/1960
KERSULEC	Hélène	Rue des Hêtres – 22340 LE MOUSTOIR	11/03/1966
POSTOLLEC	Yannick	Kerlouzaouen – 22340 LE MOUSTOIR	13/04/1959